

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1304

présenté par

Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Bony, M. Bourgeaux et M. Dubois

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	10 000 000	
Protection maladie	0	0	
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0	
Aide exceptionnelle aux associations pour Covid Long (nouvelle ligne de programme) <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0	
TOTAUX	10 000 000	10 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon Santé Publique France, 2 millions de personnes présentaient une affection post- COVID-19 fin 2022.

7,1% des participants ont déclaré avoir été atteints de COVID long lorsque qu'on leur posait la question (COVID long rapporté).

Parmi les 48% de personnes ayant eu une infection par le SARS-CoV-2 depuis plus de trois mois, 8% présentaient les critères d'une affection post-COVID-19.

De nombreuses associations de patients alertent aujourd'hui sur le manque de moyens dont elles disposent pour accompagner les malades et leur famille.

Par conséquent, le présent amendement propose ainsi d'abonder le programme « Aide exceptionnelle aux associations pour Covid Long » à hauteur de 10 millions d'euros et prélève du même montant l'action 19 " modernisation de l'offre de soins " du programme « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».